

## Actualités / Travaux et Circulation

14 octobre 2020 - 11:00

### Campagne de sensibilisation de l'UPA

## Partage de la route: une nécessité en zone agricole



Par Marie-Claude Pilon, Journaliste



- Photo: Marie-Claude Pilon

**Cet automne, l'UPA de la Montérégie, 13 MRC, dont celle de Beauharnois-Salaberry et l'agglomération de Longueuil, souhaitent informer la population sur l'importance du partage de la route en milieu agricole.**

Partout, les routes sont de plus en plus sollicitées et demandent à chaque usager de les partager, que l'on soit automobiliste, conducteur de machinerie lourde ou cycliste.

Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le partage représente un défi quand le véhicule devant ou qui croise le nôtre est un tracteur imposant, souvent très large et qui se déplace lentement, la vitesse maximale pour les véhicules agricoles avec une machinerie étant de 40 km/h.

Autorisés à circuler sur les routes, il leur est interdit de circuler dans l'accotement. Patience, prudence et respect mutuel doivent donc être la règle d'or. Il en va de la sécurité à tous.

### Comment dépasser une machine agricole

Le Code de la sécurité routière permet le dépassement d'une machinerie agricole en empiétant sur une ligne continue, simple ou double, uniquement si cette manœuvre de dépassement est sans danger pour soi et pour les autres usagers.

Pour le faire en toute sécurité, il faut s'assurer que la voie est libre sur une distance suffisante avant d'amorcer la manœuvre et que le conducteur du tracteur ne s'apprête pas à tourner à gauche, par exemple pour s'engager dans un champ. Conserver une distance sécuritaire avec le véhicule agricole, avant et après le dépassement, est également un bon comportement à adopter, tout comme ralentir à l'approche d'une ferme ou d'une entrée de champ cultivé.

La présence de machineries agricoles sur les routes est concentrée à certaines périodes de l'année, particulièrement à l'automne durant la période des récoltes, et au printemps durant la période des semis. Il est primordial d'adopter un comportement prudent et compréhensif afin d'éviter des collisions et des accidents qui peuvent occasionner des blessures graves, voire être mortels.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

**Actualités**

Affaires  
Sports  
Culturel  
Société  
Politique  
Faits divers  
En photos  
En vidéos

**Coin du lecteur**

Vos clichés  
Sondage  
**Variétés**  
Horoscope  
Sudoku  
Mots croisés  
Loterie  
Réseau routier  
Météo

**Sections  
spéciales**

Avis de décès  
Emplois  
Petites annonces  
Quoi faire dans la  
région  
Circulaires

Tous droits réservés © 2020

Notes légales  
Placements publicitaires  
Contactez-nous

Suivez-nous :   

Beauce  
Chambly  
Edmundston - Nord-Ouest  
Joliette  
Laval  
Rimouski  
Rive-Nord  
Rivière-du-Loup - KRTB  
Saguenay-Lac-St-Jean  
Sorel-Tracy  
Trois-Rivières  
Vallée-du-Richelieu  
Valleyfield  
Vaudreuil-Soulanges  
Windsor